

PRESENTS : M. TEMPERTON, Maire – M. DUQUESNE, 1^{er} adjoint – M. THOMAS, 3^{ème} adjoint - Mmes DE ARAUJO – LE BRETON - THOMAS MALEVILLE - COUSIN - LE STUM - Messieurs LHUISSIER – MENG - PIEDELEU – GILLES – BARIL

**PROCURATIONS : M. HEURTEVENT à M. TEMPERTON
Mme PESLE à M. DUQUESNE**

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle COUSIN

LE QUORUM CONSTATE

Le compte-rendu de la séance du 30 septembre 2010 ne donne lieu à aucune remarque de la part des membres du conseil, il est adopté à l'unanimité.

I - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LE « PRIX ET QUALITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'Assainissement »

Ce rapport est consultable à la mairie.

Rapporteur : M. Duquesne. Il est précisé qu'il reste le raccordement à effectuer Quai de Caumont. Il est adopté à l'unanimité des membres du conseil.

II - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SERVICE SANTE PREVENTION

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale.

Le Maire expose au conseil municipal qu'en vertu des articles 108-1 à 108-3 de la loi du 26 janvier 1984 et de l'article 2-1 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale, le Maire (*ou le Président*) est chargé de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité.

A ce titre, le Centre de Gestion de la Seine Maritime propose depuis plus d'une vingtaine d'années, un service de médecine préventive dont bénéficient aujourd'hui plus de 800 collectivités et 23 000 agents.

Le Maire rappelle que la prestation globale du service de médecine préventive fait l'objet d'une tarification forfaitaire et s'organise sur la base d'un plan d'actions de prévention défini par le médecin, en concertation avec les représentants de la collectivité.

Afin de mettre en œuvre cette prestation globale de médecine préventive, le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Seine Maritime ainsi que de ses deux annexes, et d'y adhérer.

L'organe délibérant, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : D'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Seine Maritime.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Seine Maritime.

Article 3 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget 2011.

III - FIXATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Vu l'avis du comité technique paritaire du 5 octobre 2010 ;

M. le maire, informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promu - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

1. D'adopter les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)	OBSERVATIONS
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100 %	

2. D'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires.

3. D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE TROTTOIRS DE LA RESIDENCE DU BAC ET MISE EN SECURITE

La commission d'ouverture des plis, réunie le 19 novembre 2010 a étudié les propositions des candidats et a retenu celle de l'entreprise MBTP.

Ces travaux se décomposent en deux lots :

1^{er} lot : aménagement des trottoirs de la résidence du bac : dépenses HT de 10 658.10 € TTC 12 847.09 €

2^{ème} lot : mise en sécurité des trottoirs de la résidence du bac : dépenses HT de 11 841.90 € TTC 14 162.91 €

Soit un total HT de 22 500 € TTC de 27 010 €

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve le choix de la commission et autorise Monsieur le Maire :

- A signer toutes les pièces du marché ;
- à déposer le dossier de demande de subvention ;
- A engager les travaux ;

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2011.

V – ATTRIBUTION DU MARCHE « ASSURANCES » AU 01/01/2011

La commission d'ouverture des plis, réunie le 28 octobre 2010 a étudié la proposition de la SMACL :

- Lot 1 dommage aux biens : 1285.80 € (franchise 5000 €) ou 1500.10 € (franchise 2000€)
- Lot 2 flotte automobile sans franchise : 262.17 €
- Lot 3 responsabilité civile : 800 €
- Lot 4 multirisque exposition : 224.43 €
- Lot 5 protection juridique : 358.57 €

Soit un total annuel de 2930.97 si franchise 5000€ ou 3145.27 € si franchise à 2000€

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le choix de la commission.

Les crédits nécessaires seront prévus sur le budget 2011.

VI – DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve les décisions modificatives telles qu'elles sont présentées dans le tableau ci-joint.

VII - TARIFS COMMUNAUX AU 01/01/2011

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve les tarifs 2011 proposés par la commission des finances réunie le 2 décembre 2010.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- 1) **Orchestre pos symphonique du dimanche 16 janvier 2010** : le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec La Créa.
- 2) **Prime de fin d'année, modification du point 1 de la délibération du 4 mars 1999** : le point 1 est modifié comme suit :
 - a. Peuvent bénéficier de la prime : les agents titulaires, stagiaires, contractuels, rémunérés au mois.
 - b. Ne sont pas concernés les agents recrutés pour une durée déterminée inférieure à trois mois. Aucune prime ne sera versée aux agents démissionnaires ou licenciés.

Exceptionnellement, la prime qui n'a pas été versée sur décembre 2010 aux agents concernés par cet aménagement, sera versée sur janvier 2011.

- 3) **Démontage des terrasses** : le conseil à l'unanimité donne l'autorisation exceptionnelle pour le maintien des terrasses en l'état sans exploitation.

La commission des finances se charge de proposer au conseil un tarif hivernage à compter d'octobre 2011.

- 4) **Devenir des toiles cirées de Normandie Impressionniste** : le conseil à l'unanimité décide de faire don des toiles à l'Animation Bouillaise.
- 5) **Projet de ferme photovoltaïque à Sahurs** : compte rendu par Agnès Thomas Maleville qui a assisté à l'assemblée générale de l'association boucles de Roumare

Le grand port maritime est l'initiateur du projet avec à l'origine le partenaire Powéo, sur les terrains (40 hectares) situés à Sahurs, face au Quai de Caumont (actuel champ agricole planté de maïs).

Projet aujourd'hui abandonné du fait de la disparition de la société Powéo

Le grand port maritime a lancé un appel à projet. Il semble que 4 entreprises soient intéressées.

Il s'agit d'une énergie propre qui pourrait alimenter 4300 Foyers par an. 6 emplois pourraient être éventuellement créés – durée de vie des panneaux : 20 à 30 ans.

Au stade actuel du projet, aucune autre information.

- 6) **Plan Agglo vélo** : voie Grand Couronne/Moulineaux/La Bouille et Saint Pierre de Manneville/chemin de halage/bac de Sahurs. Programme retardé d'un an environ (prévision fin 2012 initialement prévu fin 2011) pour des raisons non précisées par La Créa.
- 7) **Réunion des riverains du Vracq suite à la vandalisation de voitures** : Monsieur le Maire informe avoir pris contact avec les services de police. Une étude de faisabilité pour la vidéo surveillance adaptée est en cours.
- 8) **Subvention aux associations** : le conseil municipal valide la liste des associations subventionnées sur l'année 2010 subventionnables en 2011. Le conseil municipal décide la possibilité d'obtenir le versement sur demande, de 50% maximum du montant de la subvention 2010 (hors subvention exceptionnelle) dès le 3 janvier 2011.
- 9) **Monsieur Jean-Jacques Baril** précise que des félicitations s'imposent pour la conception du bulletin municipal et en particulier pour la première page. Félicitations à Sandrine Le Breton et Joël Nouvel.
- 10) **Stationnement anarchique sur la place de la navette rue du Coq** : mise en place de panneau pour éviter ce problème et courrier à La Créa (service transport urbain).
- 11) **Stéphanie Le Stum signale un problème de vitesse dans la rue des canadiens (du RD 132 vers la rue du Coq)** : cette rue est déjà en zone « 30 » et avec un stationnement interdit. Rappel sera fait à la police pour faire respecter ces règles.

PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 22h45